

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.014

*L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DU PALAIS DES CONGRES  
AVENANTS N° 1

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 17 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion des marchés après Appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de rénovation de la chaufferie du Palais des Congrès avec les entreprises suivantes :

- Lot N°1 : "Chauffage" - Entreprise DUPRE ..... 840 015,18 Frs TTC
- Lot N°2 : "Gros-Oeuvre-Isolation"  
Entreprise MAZURIER ..... 310 755,05 Frs TTC

Or, pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de rajouter quelques prestations lors de la réalisation des travaux, à savoir :

- Lot N°1 : "Chauffage" : mise en place d'une installation de production d'eau chaude sanitaire provisoire et réfection de réseaux d'évacuation pluviales vétustes à l'intérieur de la chaufferie.
- Lot N°2 : "Gros-Oeuvre-Isolation" : démolition et reconstruction des socles de chaudières dégradés et non réutilisables.

Les projets d'Avenants font apparaître les plus-values résiduelles suivantes :

- Lot N°1 : "Chauffage" Entreprise DUPRE : + 28 251,58 Frs H.T., soit + 4,02 % ce qui porte le montant initial du marché de 840 015,18 Frs T.T.C. à 873 804,07 Frs T.T.C.
- Lot N°2 : "Gros-Oeuvre-Isolation" Entreprise MAZURIER : + 12 876,25 Frs H.T., soit + 4,95 % ce qui porte le montant initial du marché de 310 755,05 Frs T.T.C. à 326 155,05 Frs T.T.C.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter les Avenants N°1 respectivement avec les entreprises DUPRE et MAZURIER et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les Marchés de Travaux concernant la rénovation de la chaufferie du Palais des Congrès,
- VU les projets d'Avenants pour les lots N°1 et N°2,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 24 janvier 2001,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver les projets d'avenants concernant l'exécution des travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la chaufferie du Palais des Congrès,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :

- Lot N°1 : "Chauffage" Entreprise DUPRE : + 28 251,58 Frs H.T., soit + 4,02 % ce qui porte le montant initial du marché de 840 015,18 Frs T.T.C. à 873 804,07 Frs T.T.C.,

- Lot N°2 : "Gros-Oeuvre-Isolation" Entreprise MAZURIER : + 12 876,25 Frs H.T., soit + 4,95 % ce qui porte le montant initial du marché de 310 755,05 Frs T.T.C. à 326 155,05 Frs T.T.C.,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**